

Fiche candidat DANSE

Baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'arts

Épreuve obligatoire en ponctuel – Session 2023

Les textes de référence :

- Arrêté du 17 juin 2020 paru au JORF n°0165 du 05-07-2020
- BOEN n° 4 du 28-1-2021 : circulaire du 29-12-2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général du contrôle en cours de formation (CCF) et sous la forme ponctuelle à compter de la session 2022 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis.

Cette fiche concerne les candidats individuels (CFA ...), scolarisés au CNED ou inscrits dans un établissement hors contrat.

Le contrôle ponctuel terminal s'effectue sur deux épreuves. Les candidats choisissent deux épreuves parmi les 3 suivantes :

1. Danse
2. Demi-fond (800m)
3. Tennis de table

Le jury conseille aux candidats de se préparer par une pratique régulière dans les activités choisies

Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec sa convocation, sa pièce d'identité et une tenue adaptée aux activités choisies et au règlement de l'installation sportive.

1) Description de l'épreuve :

Le candidat présente une chorégraphie d'une durée de 1'30'' à 2'30 dans un espace scénique (entre 8m et 10m de côté) dont les dimensions auront été communiquées au préalable par le jury.

Le candidat fournit le support sonore, s'il existe, sous forme numérique (clé USB) ou téléphone portable et dont la durée de montage ne dépassera pas le temps imparti. Le morceau doit être calé avec un début et une fin.

2) Conditions de l'épreuve :

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 à 20 minutes. Ce temps d'échauffement et de préparation est observé par le jury. Il fait partie de l'épreuve

3) Aide à la préparation :

Ne pas oublier sa pièce d'identité, sa convocation et son support sonore.

Le candidat doit se présenter avec une tenue adéquate.

Le choix de l'activité danse nécessite une pratique régulière dans cette activité.

4) **Attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) :** BOEN n° 4 du 28-1-2021

AFLP 1 « Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié ».

AFLP 2 « Mobiliser des techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées ».

AFLP 3 « Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant les spectateurs/juges ».

AFLP 5 « Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée ».

5) **Déroulement de l'épreuve :**

1ère phase :

- Accueil des candidats (appel collectif, vérification d'identité, vérification du support musical).
- Présentation de l'épreuve par un membre du jury.

2ème phase :

- Échauffement : 15 à 20 minutes maximum. L'évaluation débute dès cet instant. **Ce temps d'échauffement et de préparation est observé et noté par le jury.**

3ème phase :

- Réalisation de la prestation scénique.

Notation : BOEN n° 4 du 28-1-2021. La note sur 20 est décomposée de la manière suivante :

AFLP évalués	Points	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 1 Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié.	7	-La présence et la concentration sont faibles. -L'intention n'est pas lisible. 0 à 1 point	-La présence est intermittente. -L'intention est souvent exprimée de façon caricaturale (utilisation du mime ou du cliché). 1,5 à 3 points	-La présence est impliquée, la concentration visible. -L'intention se manifeste par un début de distanciation du réel. 3,5 à 5 points	-La présence est engagée. -L'intention se perçoit par l'utilisation de différents moyens d'évocation et de symbolisation. 5,5 à 7 points
AFLP 2 Mobiliser des techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées.	5	-Les formes corporelles produites sont simples. -La prestation est brouillonne. 0 à 0,5 point	-Les formes corporelles produites sont globales et souvent quotidiennes ou stéréotypées. -La prestation est organisée, mais parfois hésitante. 1 à 2 points	-Les formes corporelles produites sont différenciées, mais pas toujours maîtrisées. -La prestation est fluide, mémorisée en lien régulier avec le propos. 2,5 à 3,5 points	-Les formes corporelles sont complexes et maîtrisées. -La prestation est fluide et riche. -Elle s'appuie sur une motricité expressive soutenant continuellement le propos. 4 à 5 points
AFLP 3 Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant les spectateurs/juges.	5	-Les procédés mobilisés sont pauvres et/ou maladroits. -Les éléments scénographiques restent décoratifs. -L'espace n'est pas réfléchi au service de la prestation. 0 à 0,5 point	-Les procédés mobilisés sont ébauchés et repérables. -Les éléments scénographiques sont redondants mais ne servent pas une intention claire. -L'espace est organisé. 1 à 2 points	-Les procédés mobilisés sont pertinents. -Les éléments scénographiques sont sélectionnés en fonction d'une intention lisible. -L'espace est construit au service de la prestation. 2,5 à 3,5 points	-Les procédés mobilisés sont affirmés et singuliers. -Les éléments scénographiques apparaissent créatifs. -L'espace est choisi et singulier. 4 à 5 points
AFLP 5 Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée	3	-Le candidat ne s'échauffe pas, ne repère pas l'espace scénique. 0 à 0,5 point	-Le candidat fait un échauffement général. -Il n'ose pas répéter sa chorégraphie. 1 point	-Le candidat fait un échauffement général et spécifique. -Il répète une fois sa chorégraphie dans l'espace scénique 2 points	-Le candidat fait un échauffement général et spécifique. -Il prend repères spatiaux nécessaires. Il répète et s'attarde sur les moments clé de sa chorégraphie 3 points

Chaque épreuve est notée sur 20 points. La note finale obtenue par le candidat à l'examen résulte de la moyenne des notes des deux épreuves choisies.
Aucune note n'est communiquée au candidat par les membres du jury.